



Bilan d'activités 2018/2020 Programme 2021/2024

ZPS FR1112001

« Massif de Villefermoy »



1. Bilan d'activités 2018/2020

Sommaire

1.1. *Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000*

1.2. *Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques*

1.3. *Information, communication, et sensibilisation*

1.4. *Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site*

1.5. *Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site*

1.6. *Bilan synthétique global 2015 / 2020*

1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000

✓ Charte Natura 2000

Il n'y avait pas de Charte à renouveler en 2020.

Une charte en discussion concernant la propriété située au nord-est du site, (secteurs non prospectés en 2009), suite à l'engagement d'un contrat Natura 2000 « Arbres sénescents isolés » en 2019.

Pas d'autres signatures de charte Natura 2000 en projet, la majorité des propriétés privées non chartées sont de petites tailles, et la difficulté à rencontrer les petits propriétaires perdure.

Toutes les propriétés déjà chartées, à part une de 23 hectares pour laquelle nous n'arrivons plus à contacter le propriétaire (SCI Le Chêne Creux », recherche en cours), se sont réengagées pour 5 ans, et se déclarent prêtes à renouveler leur charte à la prochaine échéance.

La signature la plus ancienne date de 2008, la plus récente date de 2017, les **derniers renouvellements datent de 2018, les prochains renouvellements devront être réalisés en 2022.**

Rappelons qu'à fin 2020 le territoire du site est engagé pour un peu plus de **64% de sa surface** dans la charte Natura 2000.

✓ Contrats Natura 2000

Suite aux **deux contrats engagés en 2019** avec la mesure F12i « **Arbres sénescents disséminés** » hiérarchisée dans le DOCOB comme priorité 1, et concernant le *Pic noir*, le *Pic mar*, la *Bondrée apivore* et la *Cigogne noire*, deux contrats du même type sont en projet, sur deux des plus grandes propriétés privées du site:

-Un **4^{ème} contrat** en prévision : accord de principe du propriétaire revu à l'été 2020, sous réserve d'une visite avec son expert forestier et ses gardes pour identifier et localiser les arbres éligibles (Villefermoy à Fontenailles).

-Un **5^{ème} contrat** toujours à l'étude depuis fin 2019 : arbres éligibles à localiser avec l'expert forestier du propriétaire et le garde, puis propriétaire à revoir pour finaliser le dossier (Champ brûlé à Fontenailles).

-Un **6^{ème} contrat** est en projet à Echouboulains / La Grande Loge, et devrait aboutir en 2021.

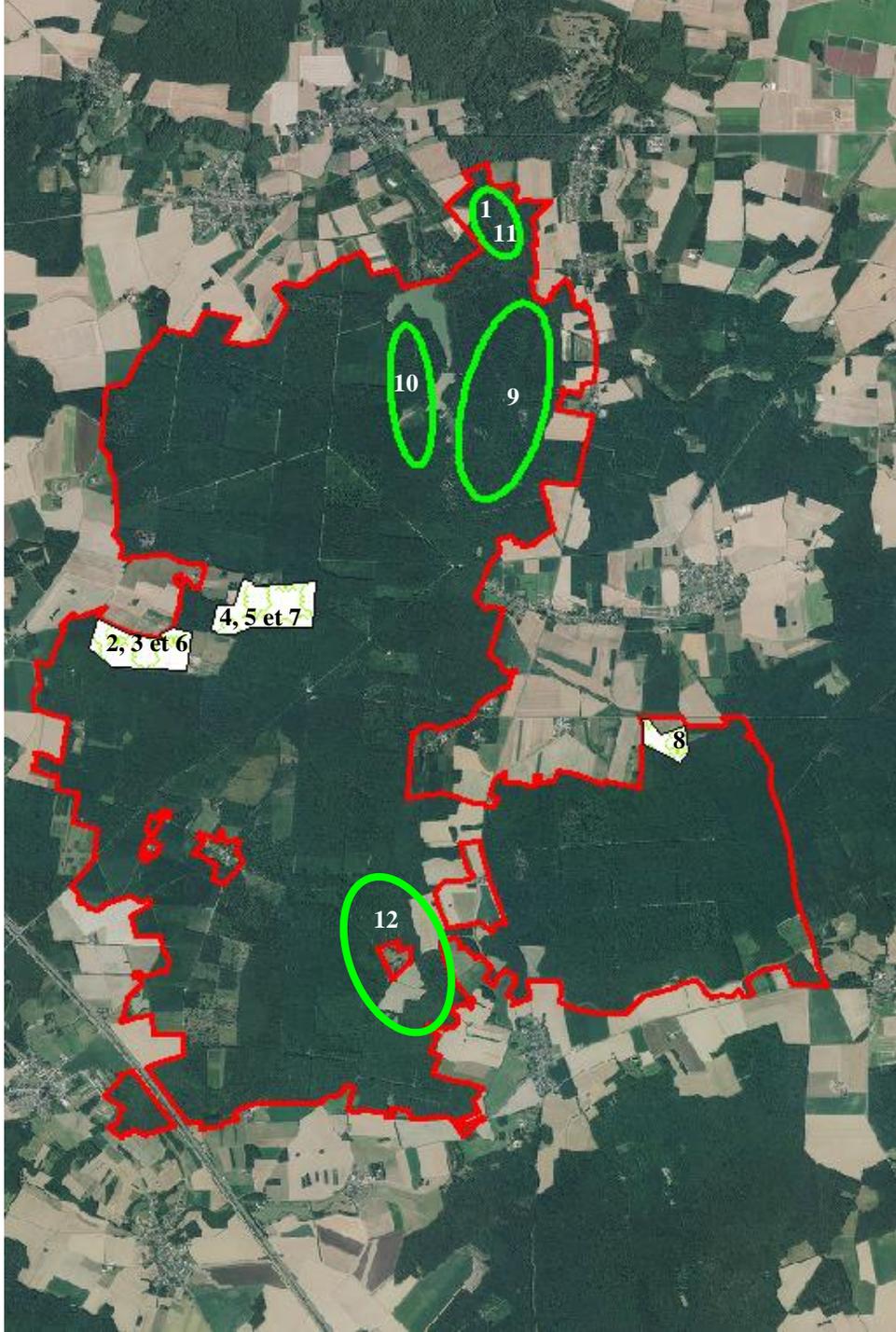
A **fin 2020**, et depuis la mise en œuvre du DOCOB du site, **5** contrats d'entretien de **mares forestières** et de limitation des ligneux à leurs abords, ainsi que 3 contrats de conservation d'arbres de gros diamètre pour un total de **81 arbres** (arbres sénescents isolés) ont été réalisés, soit **8 contrats** au total **réalisés depuis 2014.**

Nous précisons ici que le **délai de paiement actuel** concernant les derniers contrats sont de **plus de deux ans**, ce qui n'incite guère les autres propriétaires à s'y engager, bien qu'il existe encore pour ce site un potentiel « gros bois » dans les propriétés privées, au-delà des 3 propriétés intéressées citées au paragraphe précédent. Les seuls « travaux » contractuels consistent à cartographier et à marquer chaque arbre, ce qui est systématiquement fait sur le terrain avec les propriétaires lors des repérages pour le montage du dossier de demande de subvention.

Rappel : la mesure « Ilots de sénescence » n'est toujours pas utilisée du fait de « l'immobilisation foncière » qui interdit contractuellement toute intervention sylvicole sur ces ilots pendant 30 ans. Plus que cette interdiction, c'est sa durée qui est jugée trop longue par les propriétaires, d'autant plus que les PSG (Plan Simple de Gestion) sont en général définis pour une durée inférieure (15 à 20 ans pour la plupart, parfois 10 ans).

Contrats Natura 2000

Localisation des contrats
réalisés au 31 décembre 2020, et en projet.



✓ Contrats réalisés :

1-Friches de Grignon: 1mare / Fontenailles

2 et 3- Collines de Champeaux: 2 mares / Les Ecrennes

4 et 5- Le Danjou: 2 mares / Les Ecrennes

Total mares = 5

6-Collines de Champeaux / Les Ecrennes

7-Danjoue / Les Ecrennes

8-Trénel / La Chapelle Râblais

Total arbres = 81.

✓ Contrats en projet :

9- Champ brûlé / Fontenailles

10-Villefermoy / Fontenailles

11- Friches de Grignon / Fontenailles

12- La Grande Loge / Echouboulains

1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000

✓ Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc)

Dans le cadre de **la mise à jour du DOCOB**, réalisée en **2017**, nous avons prévu plusieurs MAEc afin de favoriser l'entretien des haies et la conversion de cultures en couverts. Ces milieux agricoles sont minoritaires sur le site Natura 2000 puisqu'ils ne représentent qu'un peu plus de 5% du site, mais ils sont importants pour plusieurs espèces d'intérêt communautaire de milieux ouverts : Busard Saint-Martin, Bondrée apivore et Pie-grièche écorcheur.

Nous avons donc défini en **2018 un Plan Agro Environnemental et Climatique (PAEC)** pour le « Territoire Villefermoy » qui correspond au site Natura 2000 « Massif de Villefermoy », et prend en compte les principaux enjeux de conservation de ces espèces fréquentant les milieux ouverts :

-La **Bondrée apivore** qui est menacée par le dérangement lié aux activités humaines (activités sylvicoles, loisirs) dans ses terrains de chasse (lisières, prairies, friches...), par l'utilisation de produits phytosanitaires qui est un facteur limitant les ressources alimentaires, et par l'absence de développement de zones d'(prairies, friches...) à l'intérieur du site.

-La **Pie grièche écorcheur** qui a besoin de zones herbacées où elle trouve sa nourriture et des arbustes à feuillage dense au pied pour nicher. Or ces espaces sont destinés à se boiser à plus ou moins long terme si aucune action de gestion n'est réalisée. Le principal frein à la nidification de l'espèce est du à la taille des haies trop haute, ce qui a pour effet une disparition des feuillages denses à leur pied. S'ajoutent à cela les faibles superficies en milieux ouverts présents dans le site et le faible nombre de secteurs favorables à cette espèce.

-Le **Busard Saint-Martin**, dont la reproduction a lieu dans les grandes cultures limitrophes du périmètre du site, mais qui utilise également les autres milieux ouverts, dont ceux du site pour son alimentation, est concerné par les MAEc qui seraient engagées en conversion de cultures en couverts.

Les enjeux retenus correspondent aux **objectifs de développement durable par milieu**, tels que définis dans le DOCOB pour les activités humaines agricoles : création et/ou maintien des couverts herbacés et gestion extensive ; maintien des éléments fixes du paysage (haies, bosquets, mares).

4 MAEc ont été ainsi définies dans le **DOCOB** mis à jour : **-Entretien d'un couvert herbacé sans fertilisation et avec retard de fauche -Création et entretien d'un couvert** d'intérêt faunistique et floristique **-Entretien de haies -Entretien de bosquets.**

A fin 2020, suite à notre **présentation du PAEC** à la Commission Régionale Agro Environnementale et Climatique (CRAEC) en **2019**, celui-ci n'a toujours pas pu être validé. En effet, le programme PAC 2015-2020 approchait de son échéance, et il n'était pas possible d'y intégrer ce nouveau PAEC, les engagements de MAEc étant faits pour 5 ans renouvelables. Il a donc été décidé de **représenter la demande de validation du PAEC au prochain programme PAC** qui était censé débuter en 2020.

A ce jour, nous savons que la prochaine « PAC » ne sera pas mise en œuvre avant **2023**. Le **PAEC devra donc être mis à jour** avant cette échéance pour être représenté à nouveau en CRAEC.

✓ Contractualisation hors DOCOB

Deux propriétaires nous ont sollicité en **2018** et **2019** pour étudier la possibilité et l'intérêt de replanter des linéaires de haies comme « investissements non-productifs » du dispositif régional d'aide INVENT'IF. Dans ce cadre, et si les parcelles concernées sont situées dans le périmètre du site, alors 100% de la plantation de haies peuvent être financés.

Les projets sont toujours actuellement à l'étude en 2020, les propriétés étant situées en limite du site, et ne pouvant pas bénéficier de 100% d'aide (75%).

2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

2.1 Espèces prioritaires 2020 / protocoles réalisés (carte générale et résultats pages suivantes)

Les suivis définis pour 2020 ont été réalisés malgré le 1^{er} confinement dû au coronavirus. En effet, ce travail n'étant par définition pas réalisable en télétravail, il l'a été comme les autres années, grâce au justificatif de déplacement professionnel, pour les mois de mars à mai inclus.

Pour la période post confinement, les suivis *Bondrée apivore* et *Pie-grièche écorcheur* ont été réalisés en binôme pour juin et juillet, en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

-**Pic noir** : le repérage des loges occupées, déjà connues et géolocalisées, ont été réalisées comme prévu, au cours des mois de mars, avril et mai. **11 loges occupées**, dont 6 en forêt privée et 5 en domaniale. Comparé aux dernières estimations de la population de cette espèce sur le site, réalisées en 2016 et en 2019 selon le protocole habituel, soit **27 couples en 2016 et 29 couples en 2019**, cela confirme que :

-**Toutes les loges ne sont pas encore recensées**, le territoire étant vaste et les jours de suivis limités à 32 par an toutes espèces confondues.

-Une **partie des effectifs** estimés niche probablement à proximité mais hors périmètre du site, et ne le fréquente **que pour son alimentation**. Mais le nombre de couples concernés est difficilement estimable, le temps de prospection intra site ne laisse aucune marge pour prospecter les parcelles forestières favorables situées hors périmètre de la ZPS, en particulier la partie située à l'est du site.

Le temps passé au repérage des loges occupées, additionné au temps de suivi des autres espèces du site, ne nous a pas permis de réaliser les observations en affut pour estimer le nombre de jeunes à l'envol pour chaque loge.

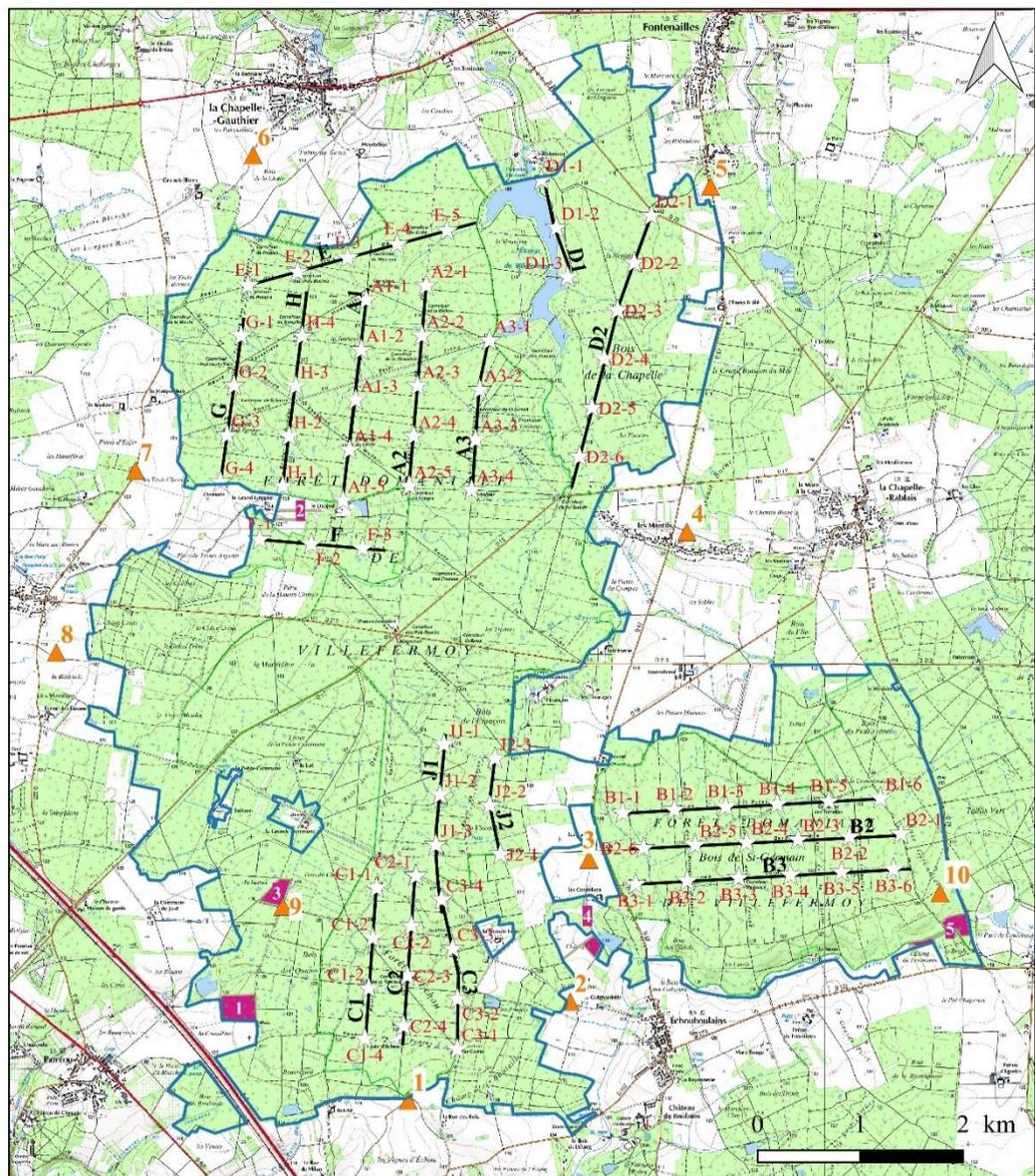
Prochaine mise en œuvre du **protocole « Pic » à réaliser en 2022** (tous les 3 ans) pour estimation des effectifs et comparaison de leur évolution sur le site.

-**Bondrée apivore** : programmée en **août** pour 2020 afin d'estimer le nombre de **jeunes à l'envol** juste avant le départ en migration de l'espèce, au lieu de **juin-juillet** comme les années précédentes, nous avons finalement réalisé le **protocole habituel lors de ces deux périodes**. Ceci afin de ne pas avoir une année blanche pour l'estimation et l'évolution du nombre de couples nicheurs sur le site (nommé protocole « nicheurs »), tout en **testant ce protocole pour les jeunes** (nommé protocole « jeune ») toujours sur les 10 points d'observation répartis autour et dans le site.

Si le chiffre de **couple nicheurs** reste globalement **stable, 8 en 2018 / 10 en 2019 / 8 en 2020, aucun jeune n'a été observé**.

Les 6 observations de l'espèce adulte réalisées au mois de mai 2020 représentent 2 à 3 fois plus d'individus que les 2 années précédentes. Ceci nous laisse penser que la reproduction a probablement commencé un peu plus tôt que les années passées, et qu'ainsi l'espèce, jeunes et adultes, était déjà repartie en migration aux alentours du 15 août, période de réalisation du protocole « jeune ». Il s'agira donc pour les prochains suivis, de **réaliser ce protocole « jeune » plus tôt**, entre début août et cette date.

Carte des protocoles de suivi des espèces prioritaires



Protocoles de suivi

ZPS FR 111 2001 Massif de Villefermoy

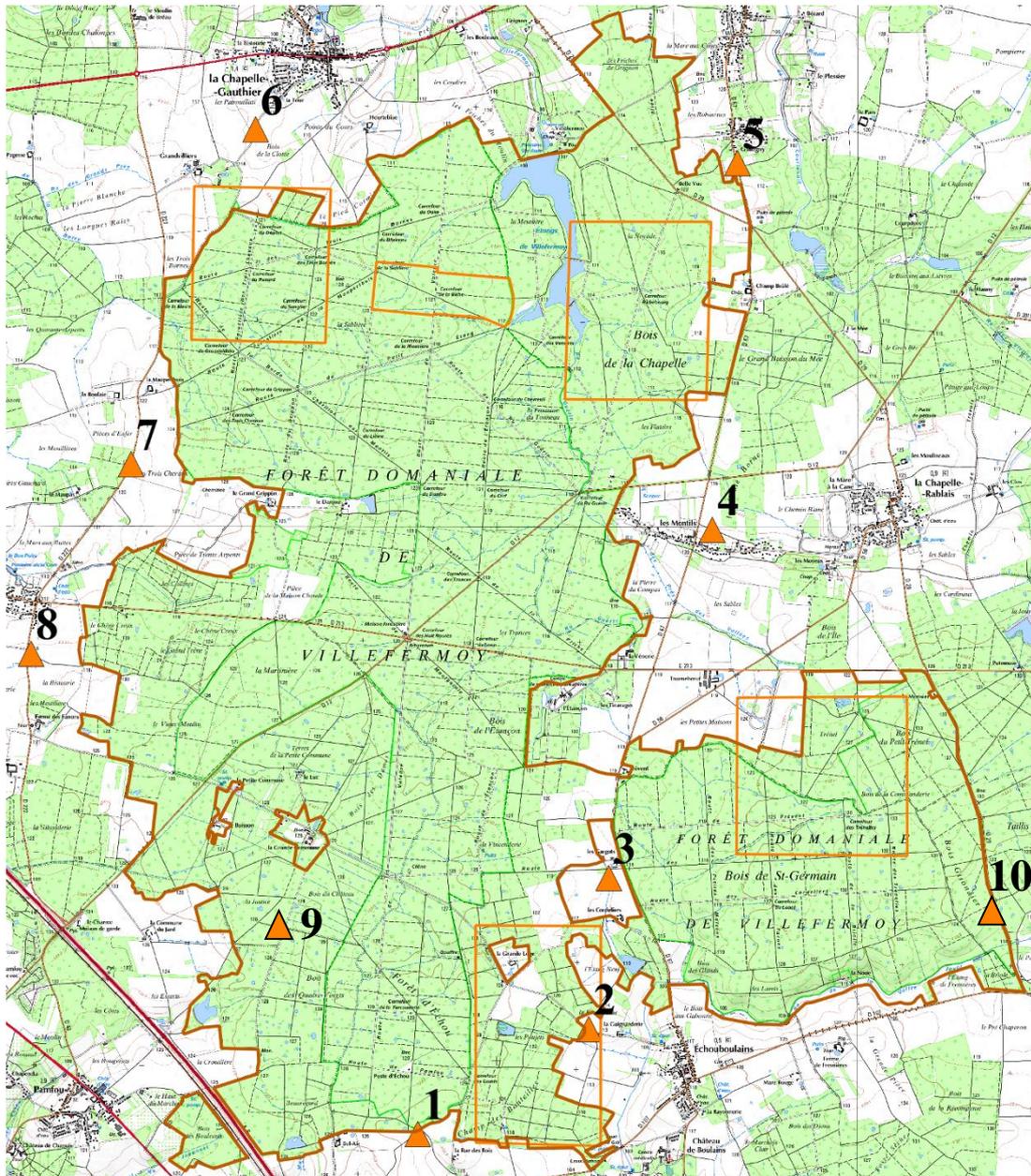
Carte des points, zones et linéaires d'observation

-  Périmètre du site Natura 2000 "Massif de Villefermoy"
-  Bondrée apivore - Points d'observation
-  Pic-grèche - Zones d'observation
-  Pic mar / Pic noir - Points d'observation
-  Pic mar / Pic noir - Linéaires de prospection

Tous droits réservés, avril 2017



Sources :
 © FDC77
 © SCAN 25 IGN



Bondrée apivore

▲ Points d'observation

Résultats positifs

2013 : 1,3,4

2014 : 2,3,5,7

2015 : 3,4,6

2016 : 1,3,4,5,8

2017 : 2,4,5,7,8,9

2018 : 2,4,5,6,8,10

2019 : 1,2,3,4,5,6,7,8

2020 : 2,3,4,7,9,10

Secteurs de prospection
des nids en hiver

Bondrée apivore

Observations faites sur les 10 points du protocole (carte page précédente), du 1^{er} au 15 juillet 2020.
Chaque point a fait l'objet de 2 ½ journées d'observation statique.

Résultats des observations 2020 :

- Point n° 1: 0 individu / 1 en 2019
- Point n° 2: 1 individu / 1 + 1 couple en 2019
- Point n° 3: 2 individus / 1 en 2019
- Point n° 4: 2 individus / 1 + 1 couple en 2019
- Point n° 5: 0 individu / 1 en 2019
- Point n° 6: 0 individu / 1 en 2019
- Point n° 7: 1 individu / 2 en 2019
- Point n° 8: 0 individu / 1 en 2019
- Point n° 9: 1 individu / 1 en 2019
- Point n° 10: 1 individu / 0 en 2019

Soit 8 individus en vol en 2020 pour :

- 10 individus en vol en 2019
- 8 individus en vol en 2018
- 6 individus dont : 5 individus en vol, et 1 individu posé puis envolé en 2017
- 5 individus en vol en 2016
- 4 individus en vol en 2015
- 4 individus en vol en 2014
- 1 individu et 2 couples en vol en 2013

L'espèce a été observée sur les points 2/Echouboulains et 4/Les Montils chacune des 4 dernières années, plus les points 5/Glatigny et 8/Les Ecrennes pour les 3 années précédentes.

Le nombre de **couples nicheurs probables** semble **stable depuis 3 ans**, après une **augmentation régulière d'1 à 2 couples par an depuis 2015**.

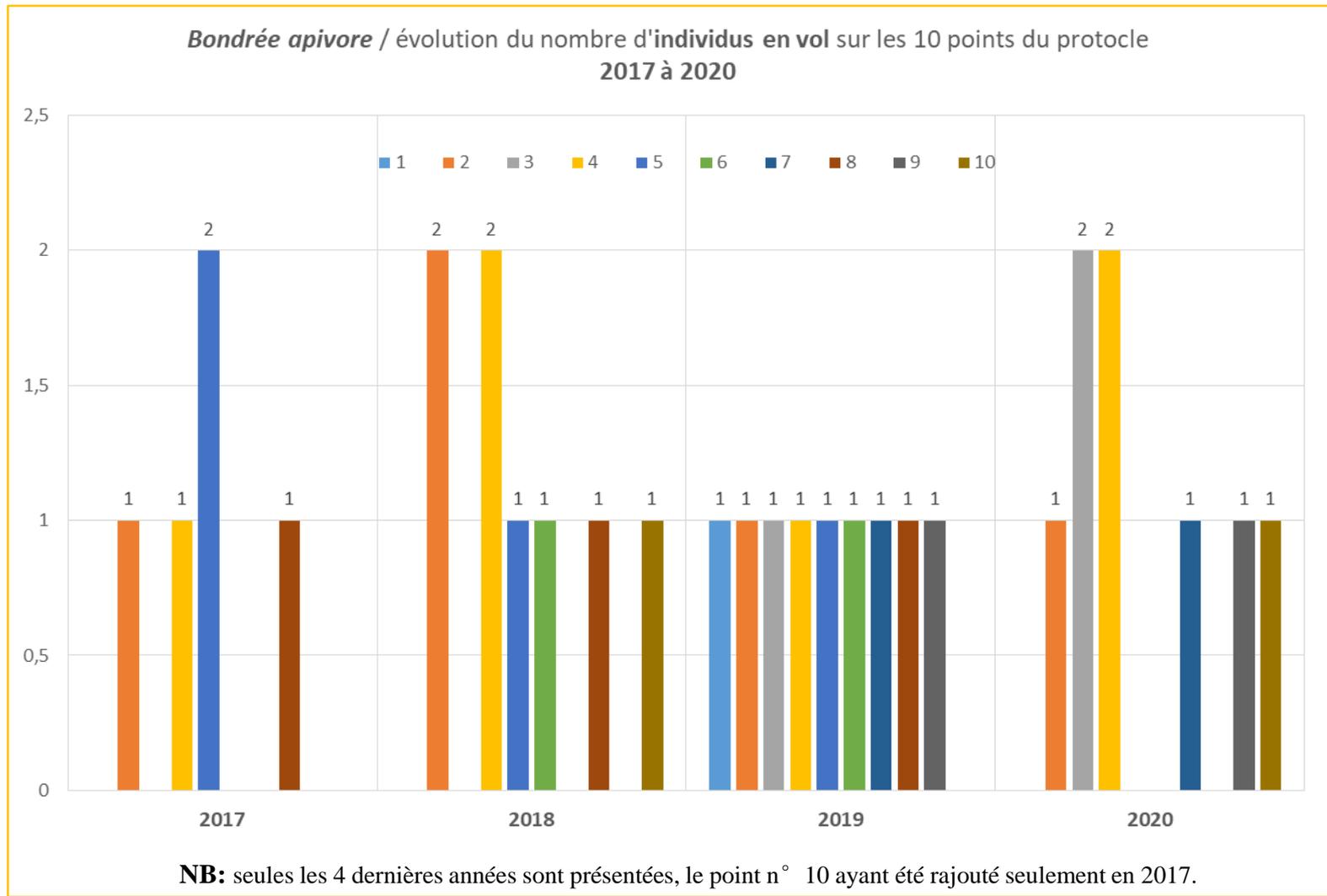
NB: Hors protocole

10 observations ponctuelles ont été réalisées lors des déplacements pour le suivi des autres espèces au cours des mois de mai et juin:

- Mai** : 6 individus en vol - Trénel, Echouboulains sud-est, Villefermoy, **points 4, 5 et 7**.
- Juin** : 4 individus en vol - Echouboulains sud-est, Villefermoy, **points 3, 4**.



Bondrée apivore (Suite)



2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques (Suite)

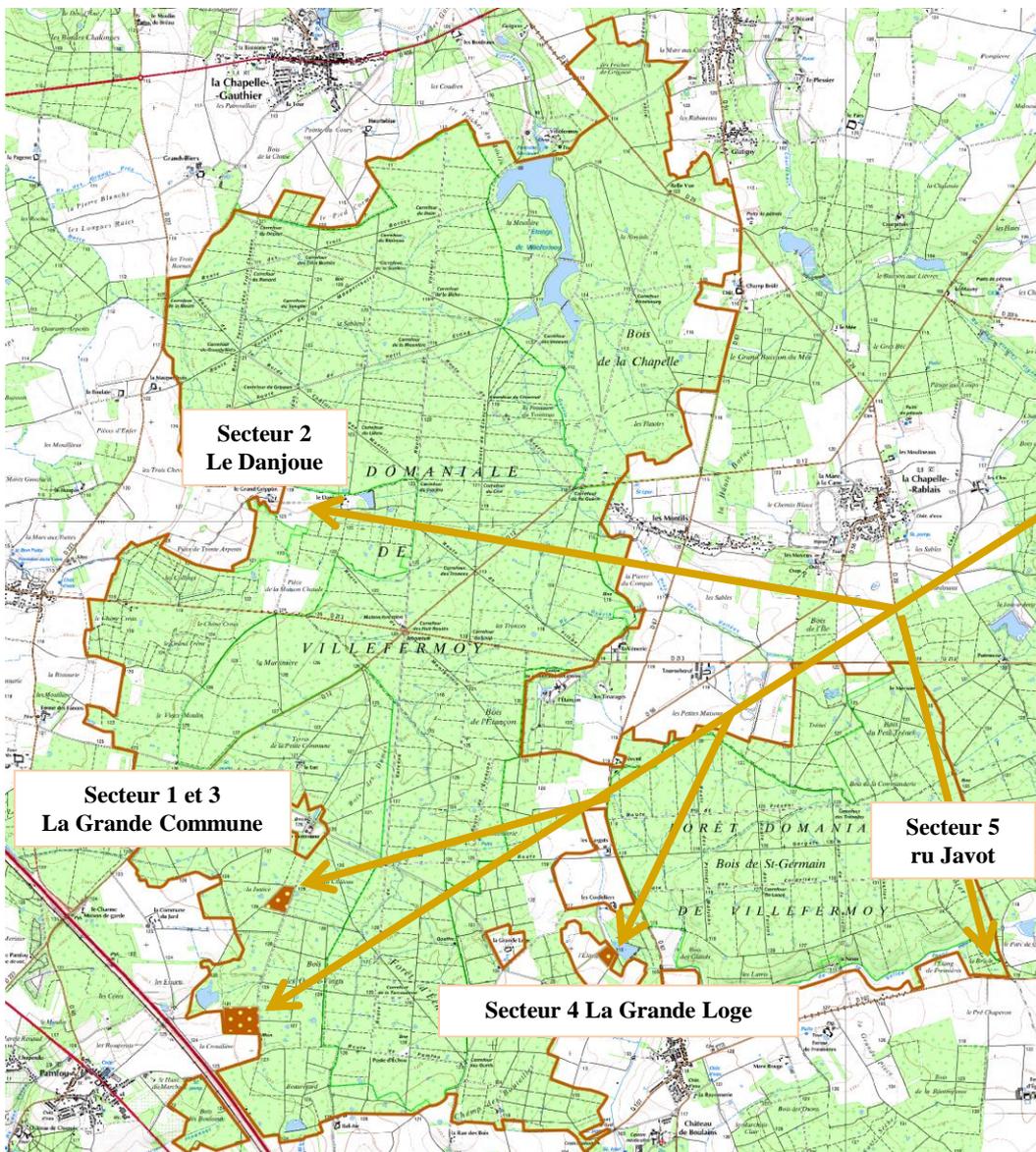
✓ **-Pie grièche écorcheur** : le protocole habituel prévu en 2020 a été réalisé, toujours en concentrant les journées de prospection ainsi que les journées d'observation des sites de reproduction connus sur la période d'envol des jeunes entre le 20 juin et mi juillet, même si les observations sont réalisées dès début mai pour vérifier si l'espèce est bien arrivée sur le site. La campagne annuelle de **suivi** de cette espèce, mise **en place depuis 2013**, a été réalisée sur les 5 mêmes secteurs d'observation et de prospection, avec trois à cinq passages selon les résultats et les conditions météorologiques : début mai, début juin, mi juin, début juillet, mi juillet. Les prospections, en particulier sur les linéaires de haies du site potentiellement favorables à la nidification de l'espèce, n'ont pas donné de résultat quant à la découverte de nouveaux sites de nidification intra ZPS.

Les **2 secteurs historiques**, occupés chaque année par l'espèce, l'ont encore été en 2020 avec **3 couples** : la **Grande Commune** (secteur 1 et 3) et la **Grande Loge** (secteurs 4), avec 2 jeunes observés respectivement sur le secteur 3 et 4 en juillet. Les milieux « naturels » des parcelles est du secteur « ru Javot » se referme avec le développement des ligneux, nous n'y avons pas observé l'espèce cette année 2020. L'espèce niche toujours sur les mêmes linéaires de haies, dans deux milieux dont les haies sont denses, avec un **feuillage « opaque » jusqu'au sol**. L'entretien régulier en taille basse des haies, ainsi que les ronciers denses au pied des haies permettent de conserver un habitat dense en feuillage, abri recherché par l'espèce pour y nicher. La présence de perchoirs plus hauts que les haies, ou d'épineux, n'est pas systématique pour cette ZPS, ces deux facteurs sont même absents pour le site de reproduction de La Grande Loge.

Les **effectifs** de l'espèce semblent **stables** sur le site, étant **revenus en 2020 à ceux de 2017**, après un pic exceptionnel en 2016.

N.B : les 20 mn d'observation statique, prévues dans le protocole du DOCOB version 2017, ne suffisent pas toujours à contacter l'espèce même si elle est présente. Elle peut ne pas se manifester dans ce laps de temps finalement trop court, en particulier lorsque l'espèce vient d'arriver de migration et en période de couvain. Nous consacrons donc deux heures d'observation à chaque passage sur chaque secteur lorsque l'espèce n'est pas contactée au bout de 20 mn, ce qui est le cas lors des passages début mai et début juin. En juillet, période de nourrissage des jeunes hors du nid, les observations sont faites généralement dès l'arrivée sur site, ou au bout de 10 à 15 mn maximum. Le temps nécessaire à la réalisation de ce protocole n'est donc pas constant d'une année sur l'autre, mais les 5 points du protocole permettent d'observer régulièrement d'autres espèces prioritaires ou non de la ZPS, en particulier : *Bondrée apivore*, *Cigogne noire*, *Grande aigrette* et *Pic noir*.

Pie-grièche écorcheur



**Secteur 2
Le Danjou**

**Secteur 1 et 3
La Grande Commune**

**Secteur 5
ru Javot**

Secteur 4 La Grande Loge

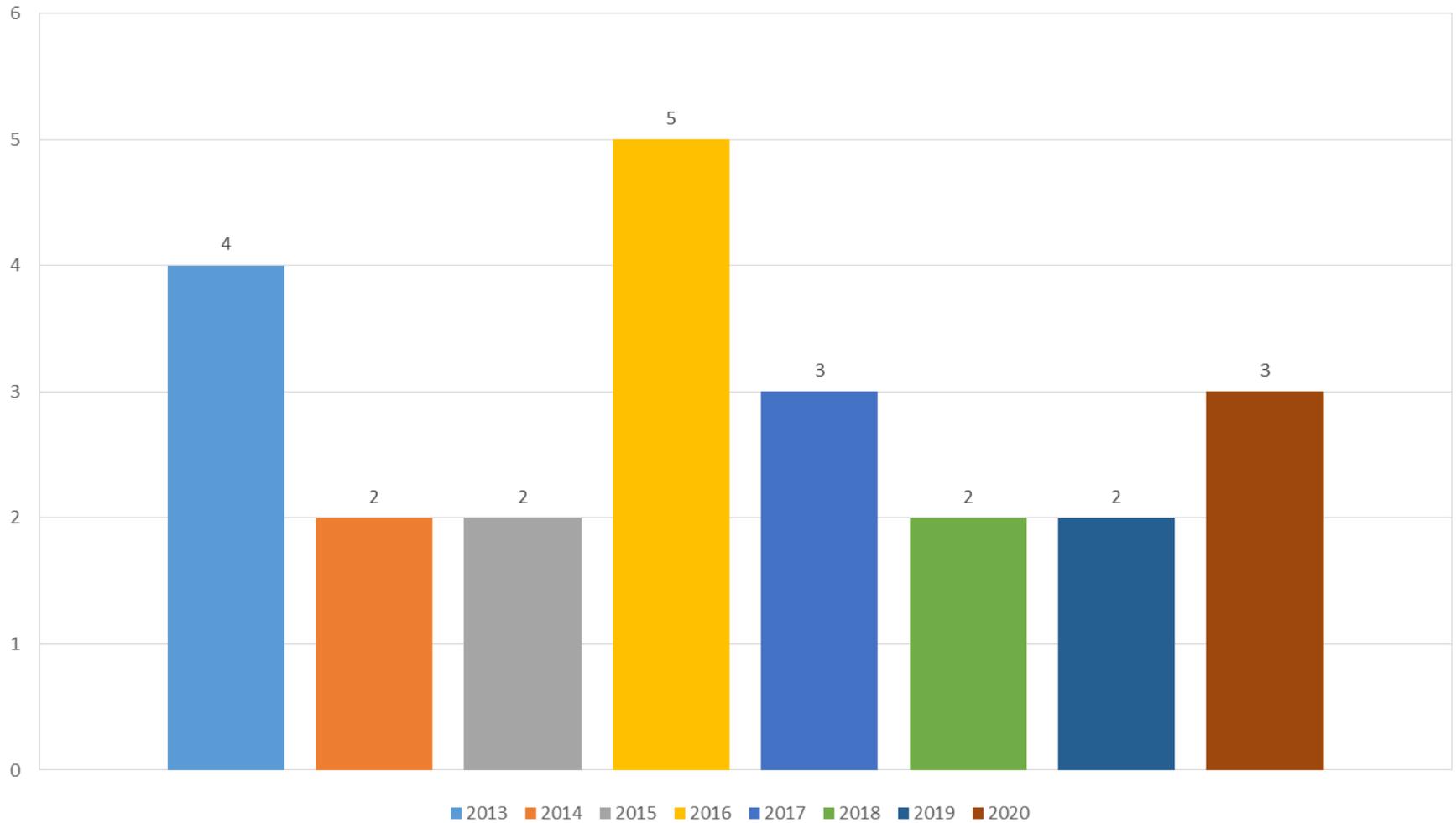
- 2013 / 4 couples**
Grande commune : 3 couples nicheurs
Grande Loge : 1 couple nicheur
- 2014 / 2 couples**
Grande commune : 1 couple nicheur
Grande Loge : 1 couple nicheur
- 2015 / 2 couples + 1 mâle**
Grande commune : 1 couple nicheur
Grande Loge : 1 couple nicheur + 1 mâle
- 2016 / 5 couples**
Grande commune : 4 couples nicheurs
Grande Loge : 1 couple nicheur
- 2017 / 3 couples nicheurs + 1 mâle**
Grande commune : 2 couples nicheurs
Grande Loge : 1 couple nicheur
Ru Javot : 1 mâle
- 2018 / 2 couples**
Grande commune : 1 couple nicheur
Grande Loge : 1 couple nicheur
- 2019 / 2 couples**
Grande commune : 1 couple nicheur + 2 jeunes
Grande Loge : 1 couple nicheur + 1 jeune



- 2020 / 3 couples + 1 mâle**
Grande commune : 2 couples nicheurs + 1 mâle
Grande Loge : 1 couple nicheur

Pie-grièche écorcheur (Suite)

Pie-grièche écorcheur / évolution du nombre de couples nicheurs 2013 à 2020



2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

2.2 Autres espèces prioritaires / suivis réalisés lors des observations et écoutes ponctuelles, à chaque passage dans les secteurs à habitats favorables pour ces espèces

-**Martin pêcheur d'Europe** : 2 couples nicheurs certains, à Villefermoy et à l'Etang neuf, confirment la **stabilité de l'effectif nicheur**.

A noter que la nidification à l'Etang neuf a suivi le **nettoyage des berges nord réalisé en 2018** par les chasseurs de ce secteur, la micro falaise était auparavant totalement dissimulée par la végétation et inaccessible à l'espèce. Le **Martin pêcheur d'Europe** est observé très régulièrement lors de tous les suivis ornithologiques réalisés à proximité des plans d'eau et mares (dont celles restaurées via les contrats Natura 2000), dans une moindre mesure au niveau des rus. Soit au total **36 observations pour 32 journées de suivi** des espèces du site en 2020.

-**Milan noir** : **13 individus observés** entre avril et septembre 2020, en vol au dessus des étangs de Villefermoy. Le nombre d'individus observés a augmenté par rapport à 2018 et 2019, mais pas de nidification trouvée dans le site, la nidification est possible à proximité mais hors site.

-**Pic mar** : observations et écoutes ponctuelles, à chaque passage dans les habitats favorables pour ces espèces, à savoir les secteurs de vieux et gros bois. Suite aux **estimations** de la population de cette espèce sur le site, réalisées en **2014 et 2018** selon le protocole habituel, la **population est stable en légère augmentation / 234 couples en 2014 pour 266 couples en 2018**. La prochaine estimation des effectif de cette espèce sera réalisée en même temps que celle du Pic noir, avec le même protocole (cf. DOCOB, même protocole que pour le *Pic noir*) afin de vérifier si cette hausse des effectifs de l'espèce était ponctuelle ou si elle se confirme.

-**Cigogne noire** : **10 individus observés sur le site en 2020** entre juillet et août dont **6 en vol** autour des étangs de Villefermoy, **1 juvénile** à la Grande Commune et **2 adultes et 1 juvénile posés** à Grandvilliers. Cette espèce est observée chaque année, avec une fluctuation des effectifs, et le plus grand nombre d'observation en 2020. La vérification en février et juin des nids répertoriés comme potentiellement utilisables par l'espèce n'a pas donné de résultat. Ses déplacements pour s'alimenter peuvent se situer dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour du nid. Les individus observés en 2020, y compris les juvéniles, mais aussi les années précédentes, peuvent donc aussi bien nicher à proximité, à distance ou dans la ZPS. Cette espèce est très discrète, et le temps de suivi des espèces reste insuffisant pour réaliser une prospection exhaustive intra site permettant de le vérifier.

2.3 Autres espèces présentes sur le site / observations ponctuelles

-**Grande aigrette** : observée toute l'année en bordures et berges de chaque plan d'eau, et parfois sur les parcelles agricoles. **Effectif stable** variant de 10 à 20 individus observés selon les années. Pas de nidification observée.

-**Sterne pierregarin** : **8 individus de passage** observés au printemps et en été jusqu'au mois d'octobre, sur les étangs de Villefermoy (grand et petit étangs). L'espèce n'utilise pas le site pour nicher, son fief de nidification se situe non loin dans la Bassée (vallée de la Seine). Elle fréquente la ZPS exclusivement pour son alimentation, et toujours en petit effectif de **2 à 10 individus selon les années**.

2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

(Suite)

-Busard St. Martin : 4 observations en 2020 sur la zone est de la ZPS : une femelle (mars) et un mâle (fin octobre) sur le secteur de **Trénel**; et une femelle (avril) et un mâle (mai) sur le secteur de **Saint-Germain**. C'est la **1^{ère} année depuis 2012 où nous observons autant d'individus**, puisque l'effectif maximum était d'1 individu pour les années où l'espèce a été observée avant 2020. Il semble que l'espèce fréquente essentiellement les parcelles agricoles du site pour son alimentation, aucun indice de nidification n'a été observé. Ceci n'est pas surprenant, la ZPS étant bordée de grands espaces de cultures d'orge et de blé qui représentent les milieux de prédilection de l'espèce pour sa nidification.

-Balbuzard pêcheur : comme chaque année depuis 2012, année de mise en œuvre des suivis des espèces du site, **1 seul individu** fait une halte en retour de **migration prénuptiale** début mai sur les étangs de Villefermoy où on peut l'observer pêcher. Il reste une quinzaine de jours en moyenne.

2.4 Espèces absentes du site / veille lors des observations ponctuelles

-Pygargue à queue blanche, Bihoreau gris, Aigle botté, Pic cendré : aucune observation pour ces 4 espèces, voir dates des dernières observations par espèce dans le tableau récapitulatif page suivante.

2.5 Base de données régionale CETTIA

Comme chaque année, les **données datées et géo localisées** sont saisies dans la base de données régionale, une comparaison est systématiquement faite avec les données des autres observateurs du secteur, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de double comptage d'individus (même lieu, même date ou période, selon l'espèce et sa biologie).

Une nouvelle base de données est en cours de mise en œuvre par l'ARB, et viendra à terme remplacer celle-ci.

Site Natura 2000 MASSIF DE VILLEFERMOY ZPS FR 1112001
Suivi ornithologique

Nom des espèces N 2000		Priorité / mesures de gestion	Année	Propriété		Espèce Nicheuse, Probable..
				Commune, secteur ou parcelle		
Aigle botté	<i>Hierratus pennatus</i>	3	2005	Villefermoy		
Balbuzard Pêcheur	<i>Pandion halieatus</i>	2	2020	Villefermoy	Grand étang	Passage
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	3	1994	Villefermoy		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	1	2020	Echouboulains,Grde loge, Grde Commune, Montils, Glatigny, La chapelle Rablais, Les Ecrennes, Coutençon, Villefermoy		Probable
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	3	2020	La Chapelle Rablais, Echouboulains		Passage
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	1	2020	Plans d'eau et mares suffisamment en lumière, + rû guérin et rû Javot		Certain
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	1	2020	Villefermoy/grand étang, Glatigny, Granvilliers, Grande Loge, Les Montils		Possible
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	3	Signalé < 2005			
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	1	2020	Domaniale et privée : secteurs à gros bois		Certain
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	1	2020	Domaniale et privée : loges gros hêtres		Certain
Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	1	2020	Echouboulains / Grande Loge, Valence-en-Brie / Grande Commune		Certain
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	3	2010	Echouboulains	Bois aux Gabonne (Face croist. D107/Mare Rouge)	Passage
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	3	2020	Villefermoy / grand et petit étangs		Passage
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	2	2020	La Chapelle Gauthier, Valence-en-Bries		Possible
Grande aigrette	<i>Egreta alba</i>	3	2020	Plans d'eau et mares, parcelles agricoles		Passage
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>		2013	Fontenailles	Belle vue	Passage
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>		2014	La Grande Commune		Hivernant

Tableau récapitulatif et nombre d'espèces observées

Ont été observées sur les 15 espèces:

11 en 2020
10 en 2019
10 en 2018
10 en 2017
10 en 2016
9 en 2015
8 en 2014
9 en 2013
7 en 2012

Années EN ROUGE

=

Espèces jamais observées ni signalées depuis 10 ans et plus

Année EN BLEU

=

Espèce jamais observée ni signalée depuis le début du suivi du site (07.2011)

3. Information, communication, et sensibilisation

-Information des propriétaires :

✓ Poursuite des **rencontres régulières** pluriannuelles, sur le terrain, en particulier des gardes des plus grandes propriétés. Ces rencontres se font, depuis le début de la mise en œuvre du DOCOB, à l'improviste en allant à leur rencontre dans les maisons des gardes, lorsque ceux-ci et les propriétaires viennent valider leurs permis de chasser à la FDC 77 (siège à 1,5 km du nord-ouest de la ZPS) et sur le terrain à l'occasion des journées de suivis scientifiques des espèces du site. Plusieurs secteurs qui n'avaient pas été prospectés en 2009 lors des inventaires ornithologiques, ont pu ainsi l'être depuis 2013.

Les **réseaux locaux** sont à ce sujet déterminants : élus, propriétaires et gardes, territoires de chasse, associations et particuliers naturalistes.

Notre choix de ne **jamais pénétrer sur une propriété sans l'autorisation du propriétaire**, et les **échanges d'informations sur les espèces** observées, ont garanti au fil des ans la pérennité et l'efficacité de nos actions de mise en œuvre du DOCOB grâce au climat de confiance réciproque ainsi développé.

✓ **INVENT'IF**, promotion du dispositif auprès des propriétaires / **plantation de haies** : suite à la demande des propriétaires, diffusion et explication de la liste de la mesure 4 du volet « INVestissements ENvironnemenTaux en Ile-de-France » / investissements environnementaux non-productifs et en particulier dans le cadre de l'objectif « Maintien de la biodiversité, lutte contre l'érosion, entretien des paysages, préservation de la ressource en eau » / Matériel végétal, paillage, protection des plants et main d'œuvre associée pour l'implantation de haies et d'éléments arborés. Ceci concerne 2 propriétaires membres de l'association des Amis du Massif de Villefermoy », hors site, en 2018 et 2019.

✓ Bulletin Infosite et info propriétaires :

Le bulletin Infosite n°3 a été rédigé et diffusé à l'été 2020, 4 pages avec un zoom sur 3 espèces prioritaires et sur la contractualisation. La diffusion a été réalisée exclusivement par mail auprès des propriétaires, membres du COPIL et partenaires naturalistes de la FDC 77 pour environ 200 adresses.

L'information personnalisée des propriétaires a pris du retard et devra être relancée dans les années à venir. Ce retard est dû au changement progressif du logiciel d'information géographique de la FDC 77 finalisé fin 2020. Le logiciel QGIS, sur lequel les fiches d'information dédiées avaient été conçues, a été installé dans sa dernière version, en remplacement du SIG précédent (Mapinfo). Ceci permettra la diffusion des informations auprès des propriétaires, liées à la présence d'espèces nicheuses dans leurs propriété, de façon standardisée, régulière et avec une mise à jour chaque fois que nécessaire : localisation, estimation des effectifs par espèce nicheuse en priorité, habitats, nouvelle espèce observée dans la propriété,...

✓ Association des Amis du Massif de Villefermoy / interventions auprès des **propriétaires privés** au cours de l'assemblée générale de 2020:

-Présentation d'un état des lieux en termes de conservation des habitats et des espèces, particulièrement pour les espèces

-Relance des propriétaires pour la contractualisation des « Arbres Sénescents isolés ».

-Rappel de la procédure globale (cf. page suivante) d'extension éventuelle du périmètre du site (demande à l'origine de propriétaires limitrophes de la ZPS).

✓ Contrats et Charte Natura 2000 :

Suite du démarchage des propriétaires forestiers privés pour promouvoir les contrats « Arbres sénescents isolés » (voir chapitre 1 du présent rapport). Un projet de signature d'une charte est toujours en discussion sur le secteur privé nord-est du site, suite à la signature d'un contrat Natura 2000.

✓ **Mise à jour des contacts / propriétés privés** : si les plus grandes propriétés conservent les mêmes propriétaires que ceux déjà recensés, il reste à vérifier principalement les petites propriétés qui sont réparties sur les 9 communes du site. Une visite sera nécessaire dans les mairies pour consulter le cadastre, elle n'a pas pu être réalisée en 2020 en raison des confinements. Cette mise à jour une fois terminée permettra également d'informer directement les propriétaires concernés par les espèces prioritaires nicheuses de la ZPS.

3. Information, communication, et sensibilisation

Rappel de la Présentation faite à l'assemblée générale de l'association des Amis du massif de Villefermoy en 2019 et 2020

Réflexion pour l'éventualité d'une extension du périmètre du site ZPS Massif de Villefermoy

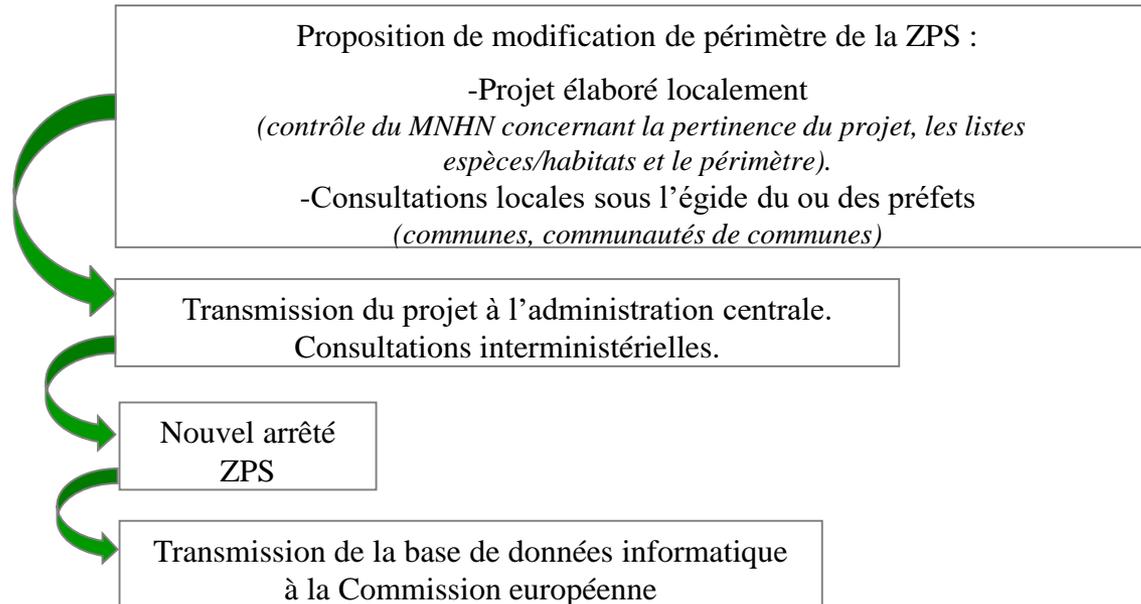
L'extension doit permettre de constituer une unité plus cohérente d'un point de vue écologique (espèces et leurs habitats) et de gestion.

Suite à plusieurs demandes de propriétaires concernant la possibilité d'extension de ce périmètre, voici la procédure qu'il faudrait mettre en œuvre:

1: Préalable

- Recensement des propriétaires volontaires
- Projet de périmètre
- Pertinence scientifique : inventaire des espèces = pas de financement existant à ce jour

2 : Schéma de la procédure de proposition de modification du périmètre



4. Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

La veille se poursuit toujours en particulier lors des rencontres et échanges avec la DDT 77 et la DRIEAT Ile-de-France, afin d'identifier d'éventuels projets donnant lieu à EIN (Evaluation d'Incidences Natura 2000), et de continuer à favoriser la cohérence des politiques publiques et autres projets avec la préservation et le maintien des habitats et des espèces de la ZPS.

En 2020, aucun dossier ne nous a été soumis nécessitant un accompagnement des porteurs de projets, ou un avis de notre part quant au respect de l'intégrité du site Natura 2000 ZPS FR1112001 dans les phases travaux et exploitation (fonctionnement) du /des projets/s concernés. En 2019, avis et conseils nous ont été demandés pour le projet d'extension des hébergement de La Grande Commune.

5. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

-Réunions annuelles de coordination et d'échanges / DRIEE Ile-de-France, DDT 77 et FDC 77 :
Revue et priorisation des suivis scientifiques et techniques pour l'année.

-Suivis scientifiques des espèces et visites de terrain :
DRIEE Ile-de-France, DDT77, propriétaires privés et gardes privés.

-Saisies des observations des espèces sur la base de données régionale « CETTIA ».

-Gestion financière : suivi des enveloppes disponibles pour la contractualisation, bons de commandes et facturation, etc.

-Rédaction du bilan annuel d'activités 2020.

-Préparation et animation du COPIL : exceptionnellement et suite aux contraintes liées à la pandémie, celui-ci se déroule ce 23 juin 2021 au lieu de décembre dernier.

6. Bilan synthétique global 2015 / 2020

Le tableau suivant fait l'état des lieux des « plus » et des « moins » de la mise en œuvre du DOCOB de la ZPS « Massif de Villefermoy ».

Ceci afin d'identifier les freins et les leviers d'action qui serviront de référence pour les prochains cycles d'animation du site.

Cette matrice « AFOM » présente donc les atouts et faiblesses internes à la FDC 77 et les opportunités et menaces externes.

Interne <i>Atouts</i>	Externe <i>Opportunités</i>
<p>-Rencontres, sur le terrain, des propriétaires et de leurs gardes, en toutes saisons, lors des suivis scientifiques des espèces de la ZPS / transmission en direct des informations, échanges sur les observations des espèces, réponses à des demandes hors cadre Natura 2000 et orientation vers les services instructeurs si nécessaire (plantation de haie, création de mare, nettoyage d'un cours d'eau, etc.).</p> <p>-Réseaux d'acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Association des Amis du Massif de Villefermoy / nos présentations réalisées lors des AG sont à l'origine de demandes d'information de la part de propriétaires hors périmètre de la ZPS quant à la possibilité d'étendre ce périmètre, principalement dans la continuité est du massif forestier. Plusieurs propriétaires ont adhéré à cette association suite à la contractualisation (contrat et charte Natura 2000). ✓ Collectivités locales / les communes et la communauté de communes Brie des Rivières et Château sont des interlocuteurs privilégiés, que ce soit les élus ou les agents, en ce qui concerne la diffusion de l'information (Infosite) et l'accompagnement du volet EIN des projets locaux. ✓ Association et particuliers naturalistes / échanges de données sur les espèces observées, prospection de terrain communes (recherches de site de nidification de la Cigogne noire en particulier). Notre réseaux de propriétaires et de gardes chasse nous permet de présenter sur le terrain les naturalistes, ceux-ci peuvent ensuite les contacter directement pour réaliser des prospections sur des secteurs où ils n'avaient pas l'accès auparavant. ✓ Adhérents de la FDC 77 et associations de chasse locales: contacts facilités avec les principaux propriétaires, dont plusieurs secteurs qui n'avaient pas été prospectés lors de la rédaction du 1^{er} DOCOB / Trénel, Collines de Champeaux, Danjoue, Chêne creux, etc. ✓ Unité territoriale de l'ONF (Nangis) /suivi des plans annuels de martelage. <p>-Equipe technique et administrative / renfort de personnel lors des protocoles de suivis des espèces (Pic mar et Pic noir, Bondrée apivore), suivi des dossiers.</p> <p>-Nouveau SIG opérationnel depuis la fin de l'automne 2020.</p>	<p>-Suivis et collaboration avec le service « Environnement et Prévention des Risques » de la DDT 77.</p> <p>-Collaboration avec la DRIEAT Ile-de-France, en particulier pour les suivis des espèces et les demandes d'avis sur les EIN (Evaluation d'Incidence Natura 2000).</p> <p>-Structure porteuse locale intercommunale CC Brie des Rivières et Châteaux / marché public cadrant la mise en œuvre du DOCOB.</p> <p>-Association locales / Pieverte Bio77, sociétés de chasse.</p>
<i>Faiblesses</i>	<i>Menaces</i>
<p>-Temps affecté contraint car dépendant entièrement du budget annuel « Natura 2000 » de mise en œuvre du DOCOB du site ZPS FR 1112001.</p>	<p>-Délai de paiement des contrats N 2000.</p> <p>-Budget annuel faible. 250€/jr, la proximité du siège de la FDC77 ne palie pas entièrement la différence avec le coût réel de l'animation.</p> <p>-Inflation du temps de travail administratif, à terme au détriment des suivis scientifiques et prospections.</p> <p>-Pas de nouvel appel d'offre pour l'animation du site publié à fin 2020, date de fin du marché.</p> <p>-Risque de changement de structure porteuse tous les 3 ans.</p>

2.Programme 2021/2024

Sommaire

***2.1. Mise en œuvre de la contractualisation
et de la charte Natura 2000***

***2.2. Amélioration des connaissances
et suivis scientifiques et techniques***

2.3. Information, communication, et sensibilisation

***2.4. Veille à la cohérence des politiques publiques
et programmes d'actions sur le site***

***2.5. Gestion administrative, financière
et animation de la gouvernance du site***

Introduction

Le dernier COPIL s'est tenu le 14 décembre 2018.

Celui concernant le bilan 2019 était à l'origine prévu en mars 2020, et n'a pas pu être tenu, pour les raisons sanitaires que nous avons connus.

L'incertitude des consignes liées à cette pandémie nous a conduits à ne pas programmer de COPIL fin 2020, date de fin du marché d'animation du site que nous avait confié la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC).

Le nouvel appel d'offre pour la mise en œuvre du DOCOB a été publié en février 2021.

Après y avoir répondu, la FDC 77 a été retenue par la CCBRC comme prestataire fin mars, pour un début d'animation au 1^{er} avril 2021. La période totale du marché est de trois ans, il s'agit pour le site « Massif de Villefermoy » de la quatrième période consécutive d'animation.

Le programme d'animation présenté ci après concerne la totalité de la durée de ce nouveau marché, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024.

2.1. Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000

✓ Charte Natura 2000

- Poursuite de la promotion de la Charte auprès des propriétaires.
- Renouvellement, dès 2022, des Chartes au fur et à mesure de leur arrivée à échéances des 5 ans (renouvellement pour 5 ans), toujours sur la base du volontariat des propriétaires.
- Relance des propriétaires ayant engagé un Contrat Natura 2000 « Arbres sénescents isolés » en 2019 et 2020.

✓ Contrats Natura 2000

- Poursuite des discussions avec les propriétaires pour le montage des 3 Contrats N 2000 « Arbres sénescents isolés » cités dans le bilan 2020.
- Poursuite de la réflexion avec l'ONF quant à l'éventualité de signer un contrat « Arbres sénescents isolés » dans les secteurs favorables de la Domaniale.
- Après visite de terrain commune, suivi du dossier de l'ONF de demande de subvention concernant la restauration de plusieurs mares forestières, y compris de remise en lumière des berges.
- Poursuite des contacts avec le CRPF et la DDT 77 en ce qui concerne les PSG en phase de renouvellement, avec pour objectif des visites de terrain permettant de conseiller les rédacteurs des PSG quant à la possibilité et la façon d'y intégrer les projets de Contrat Natura 2000, en particulier pour les îlots de sénescence et les arbres sénescents isolés.

✓ Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc)

- Comme précisé dans le bilan 2020, le PAEC sera mis à jour courant 2022 pour être représenté à nouveau en CRAEC (PAC 2023).

2.2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

Espèces prioritaires

Dans le cadre du nouveau marché d'animation du site (2021-2024), 5 journées supplémentaires de suivis ont été obtenus pour les prospections des sites de nidification de deux espèces: la *Cigogne noire* et le *Milan noir*.

Chaque année, lors de la réunion de cadrage avec la CCBRC, la DDT 77, et la DRIEAT Ile-de-France, **les espèces à suivre en priorité sont déterminées** en fonction des résultats des observations des années précédentes.

Pour **2021**, les espèces prioritaires suivies sont :

-*Bondrée apivore*, points d'observation couples nicheurs en juin-juillet et mêmes points pour les jeunes en août.

-*Milan noir*, recherche d'aire de nidification pour le Milan en hiver dans les secteurs favorables, plutôt ceux proches plans d'eau.

-*Pic noir*, mise à jour de la cartographie (SIG) des loges, plusieurs d'entre elles sont en effet tombées en 2020 (Hêtres déperissant) en automne – hiver, puis recherche au printemps. des loges occupées, déjà connues et géo localisées, ont été réalisées comme prévu, au cours des mois de mars, avril et mai.

-*Pic mar*, géolocalisation des points de contacts / nombre d'individus vus ou entendus au printemps et tout au long de l'année.

-*Pie-grièche écorcheur*, poursuite du protocole annuel sur les 5 secteurs avec trois à cinq passages.

-*Cigogne noire*, recherche des nids en février et suivis de la nidification en juin, en priorité dans les secteurs de pleine forêt où elle a été observée en 2020 et 2021 (dernière observation mai 2021).

Autres espèces présentes sur le site

Il s'agit de celles n'étant pas retenues comme prioritaire au cours de chaque réunion de cadrage annuelle :

-*Martin pêcheur*, surveillance des sites de nidification connus

-*Balbusard pêcheur*, surveillance de son arrivée début mai sur les étangs de Villefermoy

-*Grande aigrette*, comptabilisation et localisation des individus observés lors des autres suivis

-*Sterne pierregarin*, surveillance de sa présence ponctuelle sur les plans d'eau de Villefermoy

-*Bihoreau gris*, suite à plusieurs observations en 2020 et 2021, en lisère du périmètre Est du site, une attention supplémentaire sera portée, lors de la période de nourrissage des jeunes, aux berges des plans d'eau présentant des branches basses affleurantes (pêche)

✓ Pas de suivi particulier ni de prospection pour les espèces « disparues » du site ou non observées depuis 10 ans et plus.

✓ Mise à jour de la **base de données CETTIA** chaque année (1^{er} trimestre d'année suivante).

2.2. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques et techniques

Echéancier prévisionnel annuel de suivi des espèces nicheuses 2021 - 2024												
Espèces	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<i>Bondrée apivore</i>												
<i>Bihoreau gris</i>												
<i>Cigogne noire</i>												
<i>Martin pêcheur</i>												
<i>Milan noir</i>												
<i>Pie-grièche écorcheur</i>												
<i>Pic noir</i>												
<i>Pic mar</i>												

2.3. Information, communication, et sensibilisation

- ✓ **Poursuite des rencontres régulières** pluriannuelles des gardes des plus grandes propriétés et des propriétaires sur le terrain .

- ✓ **Bulletin Infosite**

Edition du N° 4 fin 2021, avec en particulier la présentation de l'Atlas avant sa diffusion (voir plus bas) 2020, puis édition annuelle en cours ou en fin d'année selon les actualités du site, toujours en format 4 pages diffusé exclusivement par mail.

L'information personnalisée des propriétaires sera réalisée dès le printemps 2022 sur la base de l'Atlas des espèces d'intérêt communautaire du site, avec des précisions personnalisées pour les nicheurs permettant aux propriétaires de préserver les secteurs concernés.

- ✓ **Association des Amis du Massif de Villefermoy** / interventions auprès des **propriétaires privés** au cours de l'assemblée générale annuelle, avec présentation d'un état des lieux en termes de conservation des habitats et des espèces, particulièrement pour les espèces nicheuses, et suite de la promotion des Contrats Natura 2000.

- ✓ **Contrats et Charte Natura 2000**

Suite du démarchage des propriétaires forestiers privés pour promouvoir les contrats « Arbres sénescents isolés » (voir chapitre 1 du présent rapport). Un projet de signature d'une charte est toujours en discussion sur le secteur privé nord-est du site, suite à la signature d'un contrat Natura 2000.

- ✓ **Mise à jour des contacts / propriétés privés**

Si les plus grandes propriétés conservent les mêmes propriétaires que ceux déjà recensés, il reste à vérifier principalement les moyennes et petites propriétés qui sont réparties sur les 9 communes du site. Une visite pourra être nécessaire dans les mairies, selon les cas, pour consulter le cadastre, elle n'a pas pu être réalisée en 2020 en raison des confinements. Cette mise à jour une fois terminée permettra également d'informer directement les propriétaires concernés par les espèces prioritaires nicheuses de la ZPS.

2.3. Information, communication, et sensibilisation

✓Création et diffusion d'un Atlas détaillé des espèces d'intérêt communautaires du site

Deux versions seront créées d'ici mars-avril 2022 :

- l'une à destination du **grand public**,
- l'autre à destination des **partenaires institutionnels et scientifiques** comportant plus de détails concernant les observations des espèces / sites de nidification géo localisés, points d'observations récurrent et ponctuels géo localisés, etc.

Les données sur chaque espèce d'oiseau présentée seront issues de toutes nos prospections de terrain, des informations fournies par les associations locales, les naturalistes locaux indépendants, les agriculteurs, les chasseurs du territoire, et des bases de données naturalistes régionales CETTIA et Faune Ile-de-France (après tri, recoupements et analyse pour éviter les doublons).

L'atlas grand public sera **diffusé au plus grand nombre** par mail et disponible sur le site de la FDC77, de la DDT 77 (Natura 2000 Seine-et-Marne), de la DRIEE et des associations partenaires. Il sera ensuite mis à jour chaque année et sera consultable en ligne.

Une fois validé par la DRIEE Ile-de-France et la DDT77, l'atlas sera aussi largement diffusé **par voie dématérialisée** afin de toucher tous les acteurs, enseignants, élus, associations, entreprises (dont bureaux d'étude), propriétaires, ... Tout particulier intéressé pourra à sa demande recevoir ce document. Chaque mise à jour annuelle fera l'objet d'un nouvel envoi afin de garantir à tous l'accès aux données actualisées.

L'atlas est un **document de synthèse** permettant d'avoir un rendu à jour des populations d'oiseaux présents sur le site et d'observer leur évolution d'année en année.

Il a **plusieurs objectifs** :

- La *mise à jour des données* de suivis scientifique et l'amélioration des connaissances ;
- L'*actualisation permanente des données* qui seront compilées et analysées conjointement aux précédentes, puis intégrées à l'atlas, offrant ainsi une évaluation de l'état de conservation des espèces en temps réel ;
- La *cartographie des protocoles* de suivis des espèces ;
- La *cartographie des chartes Natura 2000 signées, et des contrats Natura 2000 réalisés ou en projet*, permettant de rechercher une corrélation entre ces territoires contractualisés et leur utilisation par les espèces d'intérêt communautaire ;
- L'atlas met en lumière l'*évolution des populations des espèces nicheuses* du site. En effet, il indique les nouvelles, anciennes et zones habituelles de nidification de ces espèces. Concernant les autres espèces d'intérêt communautaire le statut de l'espèce au moment de l'observation ainsi que sa présence sur une commune sera cartographié.

Chaque espèce sera illustrée dans l'atlas par une fiche d'identité générale, l'état des populations et la tendance d'évolution des effectifs sur la ZPS, les caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site, les menaces et les mesures de gestion conservatoire. Leur répartition sur le site sera cartographié.

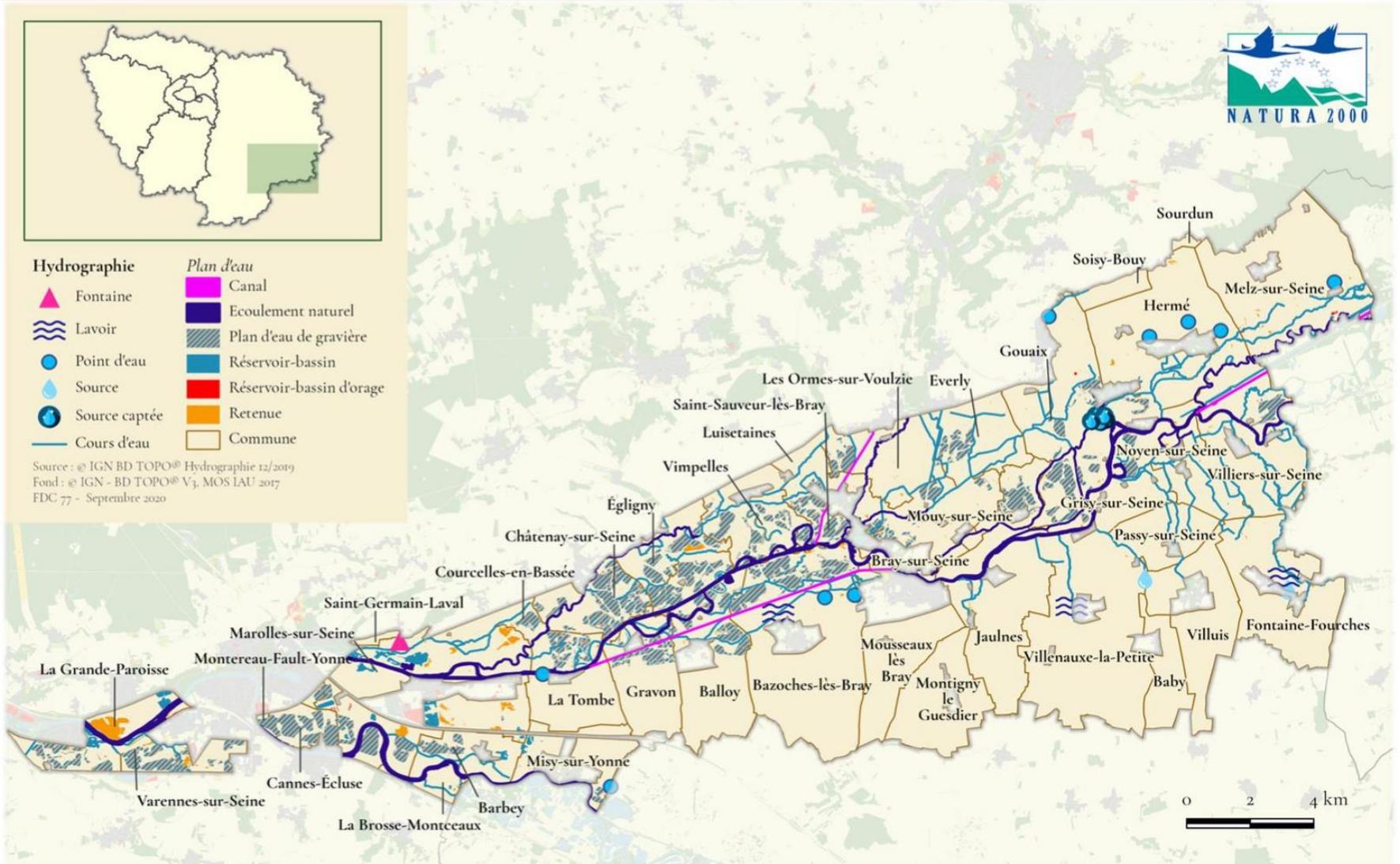
Voir pages suivantes / extrait de l'Atlas du site N 2000 Bassée et plaines adjacentes

CORTÈGE DES MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

En Bassée



Réseau hydrographique



CORTÈGE DES MILIEUX HUMIDES

Synthèse des espèces prioritaires | 2016-2019



Blongios nain, Butor blongios (*Ixobrychus minutus*)



Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*) | **Femelle**



Butor étoilé (*Botaurus stellaris*)



Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*) | **Mâle**

BUSARD DES ROSEAUX

Circus aeruginosus

Description de l'espèce

STATUT ET PROTECTION

Directive Oiseaux
Annexe I

Protection nationale
**L.414-1 et L.414-2 du code de
l'environnement**

Convention CITES
Annexe A

Convention de Berne
Annexe II

Convention de Bonn
Annexe II

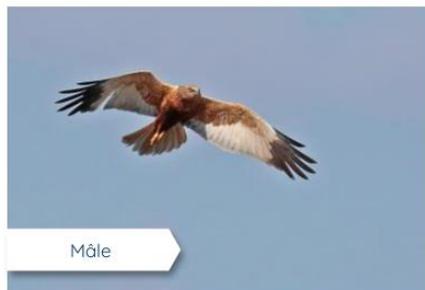
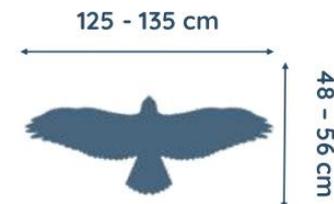
Liste rouge des oiseaux nicheurs de
France métropolitaine (2016)
Quasi menacée

Liste rouge régionale des oiseaux
nicheurs d'Île-de-France (2018)
En danger critique

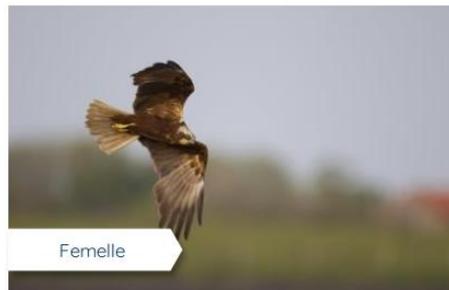
APPARENCE

Mâle : Dos et couverture alaire marron brun (reste gris cendré) • Dessous strié marron roux et beige • Queue gris cendré • Dessous des ailes marron, blanc et bout noir • Tête brun/roux strié de beige

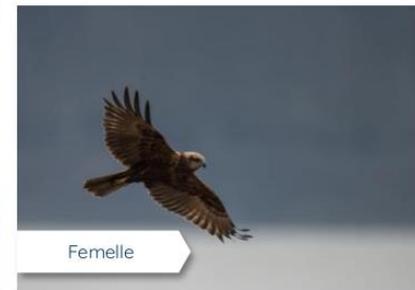
Femelle : Brun sauf calotte • Gorge et épaules beige chamois • Ailes sombres dessus et dessous sauf épaules



Mâle



Femelle



Femelle

ÉCOLOGIE & BIOLOGIE

HABITATS

Général : Zone de plaine • Zones marécageuses et humides • Bords de plans d'eau peu profonds • Roselières • Prairies • Champs cultivés • Tourbières

Nidification : Roselières • Parfois champs cultivés

RÉGIME ALIMENTAIRE

- Reptiles
- Amphibiens
- Micromammifères
- Petits oiseaux

REPRODUCTION ET ACTIVITÉS

Période de nidification : Mars à Août

Le nid est construit principalement dans les roselières et est constitué d'un empilement d'herbes, roseaux et rameaux.

Jusqu'à 8 œufs (mi-mars et fin juin). Les jeunes volent après 45 à 50 jours et deviennent indépendants après 80 à 90 jours.

MIGRATION

Prénuptiale : vers l'Europe (Mars)

Postnuptiale : vers l'Espagne et l'Afrique (Septembre)

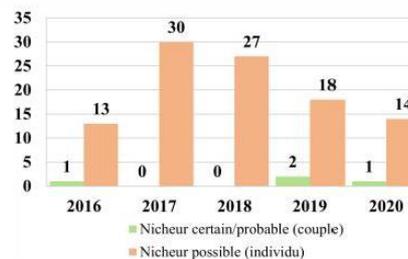
Dynamique de l'espèce en Bassée

ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Deux couples nicheurs certains en 2019, sur les communes de Villiers-sur-Seine et Villuis. Aucun jeune à l'envol à priori. Pas de trace de nidification en 2018, malgré la petite trentaine d'observation d'individus. En 2017 la nidification avait été tentée en Bassée, mais tous les couples avaient échoué, et en 2016, un seul couple s'était reproduit sur le site.

La situation en Bassée est préoccupante, car il y a moins de 10 ans, on y trouvait encore 2 ou 3 couples nicheurs.

Le nombre de couples nicheurs dans toute la Seine-et-Marne oscille entre 2 et 4 couples par an ces dernières années, ce qui est très modeste, l'espèce reste très vulnérable.



CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

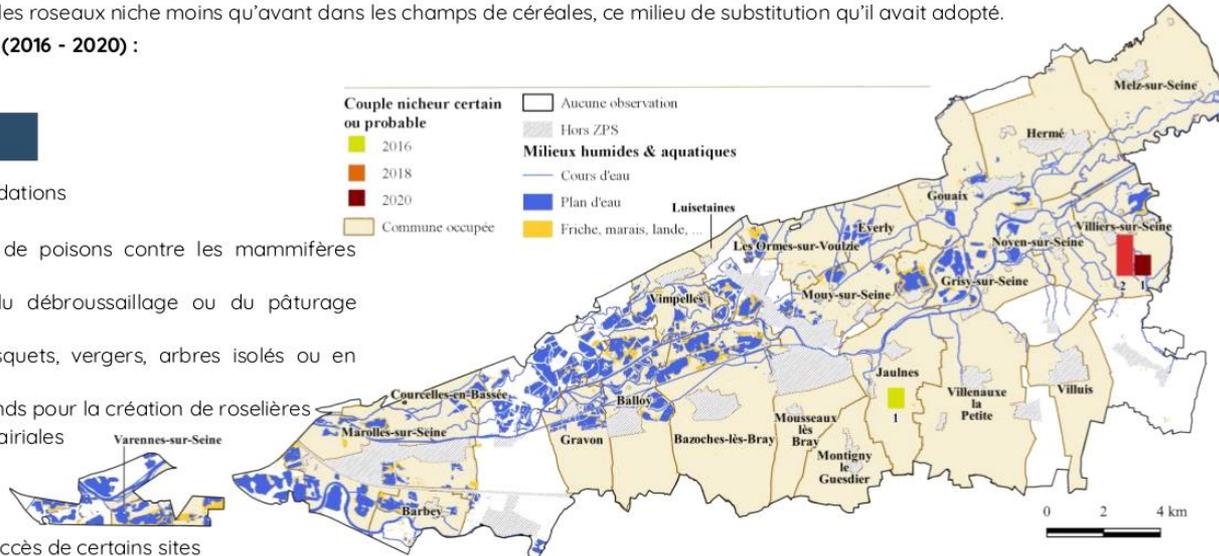
À l'origine, l'espèce avait une nette préférence pour les abords des milieux humides et ouverts non agricoles, mais ces dernières décennies, avait adopté en Île-de-France les milieux cultivés. On constate aujourd'hui en Bassée que le Busard des roseaux niche moins qu'avant dans les champs de céréales, ce milieu de substitution qu'il avait adopté.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2020) :

Nidification certaine : Jaulnes, Villiers-sur-Seine

MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Améliorer la gestion des niveaux d'eau, favoriser les inondations
- Pratiquer la fauche tardive et centrifuge
- Diminuer l'utilisation d'intrants et proscrire l'utilisation de poisons contre les mammifères (micro et ragondins)
 - Maintenir les milieux ouverts par du débroussaillage ou du pâturage extensif
 - Recréer et entretenir des haies, bosquets, vergers, arbres isolés ou en alignement...
 - Favoriser l'aménagement de hauts fonds pour la création de roselières
 - Favoriser l'aménagement de zones prairiales
 - Entretenir les roselières
 - Adapter les périodes d'interventions
 - Localiser les nids
 - Limiter les dérangements et fermer l'accès de certains sites



MENACES

- Dérangements humains induisant un fort taux de prédation des œufs, pendant l'incubation
- Régression des roselières
- Destruction volontaire ou involontaire des nids dans les champs
- Diminution de la ressource alimentaire
- Empoisonnement par pollution (plomb, PCB, bromadiolone contre le ragondin, pesticides divers).

Dynamique de l'espèce en Bassée

ÉTAT DES POPULATIONS ET TENDANCES D'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SUR LA ZPS

Souvent notée en Bassée comme nicheur possible car présente tout le printemps, mais à ce jour aucun critère de nidification certaine ou même probable. Cependant l'espèce niche tout près (entre autres au nord de l'Yonne), l'espoir d'une nidification prochaine est donc réel.

Passage prénuptial fin mars à fin mai, postnuptial début août à mi-septembre.

Migration diurne pour profiter des ascendances thermiques.

Quelques individus a fait escale pendant quelques jours à Passy-sur-Seine en avril 2020.



CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT D'ESPÈCE SUR LE SITE

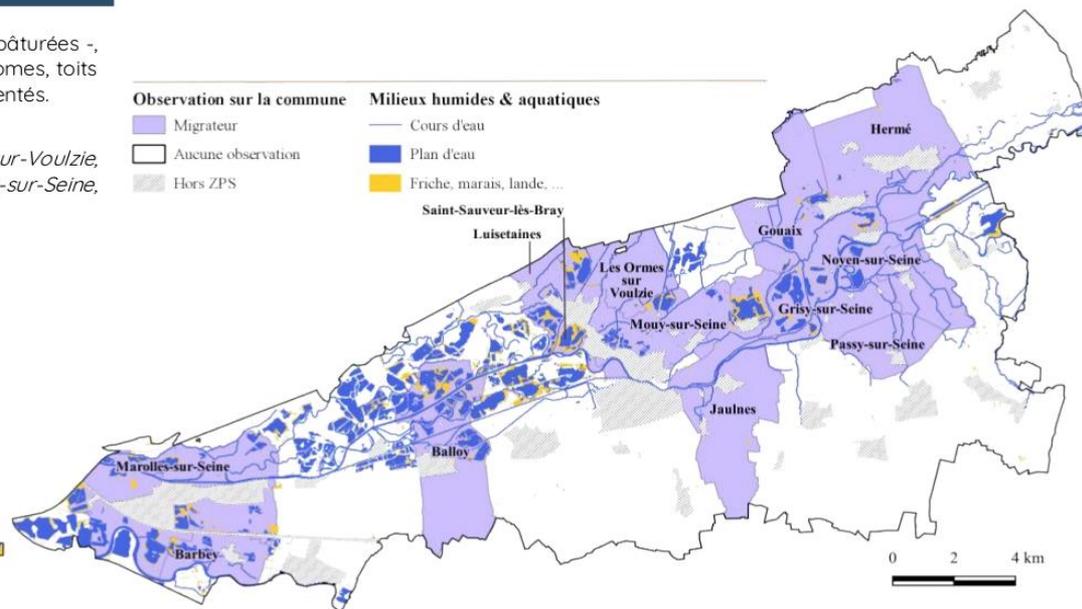
En escale de migration, préférence pour prairies humides - de fauche ou pâturées -, marais ouverts et bords d'étangs. Mais cultures, champs cultivés, aérodromes, toits des bâtiments ou même sommet des grands arbres sont également fréquentés.

Sites de la Bassée accueillant ou ayant accueilli l'espèce (2016 - 2020) :

Migration : Barbey, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Luisetaines, Marolles-sur-Seine, Mouy-sur-Seine, Noyen-sur-Seine, Passy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray

MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE

- Restaurer et entretenir les chenaux, annexes et cours d'eau
- Améliorer la gestion des niveaux d'eau/Favoriser les inondations
- Réinstaurer et promouvoir le pâturage extensif
- Rouvrir des milieux (landes, clairières, zones humides...)
- Favoriser l'aménagement de zones prairiales (carrières)
- Aménager des plateformes artificielles.



MENACES

- Modification des pratiques agricoles se traduisant par la disparition de zones humides favorables
- Utilisation de pesticides
- Abandon des pratiques pastorales (disparition des prairies humides, sites d'alimentation importants)
- Electrocutation des oiseaux (jeunes en particulier) sur les lignes électriques
- Dérangement en période de nidification

Année	Code postal	Commune	Effectif	Détail			Nombre de couples	Statut*
				Mâle	Femelle	Indéterminé		
2016	77480	Jaulnes	2	1	1		■ 1	Nicheur probable
2016	77118	Balloy	2	1		1		Nicheur possible
2016	77118	Bazoches-lès-Bray	5		3	2		Nicheur possible
2016	77480	Jaulnes	2		1	1		Nicheur possible
2016	77130	Marolles-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2016	77480	Montigny-le-Guesdier	3		3			Nicheur possible
2017	77118	Bazoches-lès-Bray	5	1	2	2		Nicheur possible
2017	77126	Courcelles-en-Bassée	1			1		Nicheur possible
2017	77114	Gouaix	3	1	2			Nicheur possible
2017	77480	Grisy-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2017	77114	Hermé	1	1				Nicheur possible
2017	77480	Jaulnes	11	1	4	6		Nicheur possible
2017	77134	Les Ormes-sur-Voulzie	4	1	3			Nicheur possible
2017	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1		2		Nicheur possible
2017	77130	Varennes-sur-Seine	1		1			Nicheur possible
2018	77118	Bazoches-lès-Bray	3	1	1	1		Nicheur possible
2018	77118	Gravon	3	2	1			Nicheur possible
2018	77480	Jaulnes	10	2	3	5		Nicheur possible
2018	77520	Luisetaines	1		1			Nicheur possible
2018	77130	Marolles-sur-Seine	1	1				Nicheur possible
2018	77171	Melz-sur-Seine	1	1				Nicheur possible
2018	77480	Montigny-le-Guesdier	3	1	2			Nicheur possible
2018	77480	Mousseaux-lès-Bray	1	1				Nicheur possible
2018	77480	Villenauxe-la-Petite	2	1	1			Nicheur possible
2018	77114	Villiers-sur-Seine	1					Nicheur possible

*Définition p.10

4. Veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur le site

La veille se poursuit toujours en particulier lors des rencontres et échanges avec la DDT 77 et la DRIEAT Ile-de-France, afin d'identifier d'éventuels projets donnant lieu à EIN (Evaluation d'Incidences Natura 2000), et de continuer à favoriser la cohérence des politiques publiques et autres projets avec la préservation et le maintien des habitats et des espèces de la ZPS.

En 2020, aucun dossier ne nous a été soumis nécessitant un accompagnement des porteurs de projets, ou un avis de notre part quant au respect de l'intégrité du site Natura 2000 ZPS FR1112001 dans les phases travaux et exploitation (fonctionnement) du /des projets/s concernés. En 2019, avis et conseils nous ont été demandés pour le projet d'extension des hébergement de La Grande Commune.

5. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site

-Réunions annuelles de coordination et d'échanges / DRIEE Ile-de-France, DDT 77 et FDC 77 :
Revue et priorisation des suivis scientifiques et techniques pour l'année.

-Suivis scientifiques des espèces et visites de terrain :
DRIEE Ile-de-France, DDT77, propriétaires privés et gardes privés.

-Saisies des observations des espèces sur la base de données régionale « CETTIA ».

-Gestion financière : suivi des enveloppes disponibles pour la contractualisation, bons de commandes et facturation, etc.

-Rédaction du bilan annuel d'activités 2020.

-Préparation et animation du COPIL : exceptionnellement et suite aux contraintes liées à la pandémie, celui-ci se déroule ce 23 juin 2021 au lieu de décembre dernier.



Merci de votre attention



**ZPS FR1112001 « Massif de Villefermoy »
COPIL 23 juin 2021**